

Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs

Association Nationale loi 1901 créée le 3 juillet 1980
inscrite en sous-préfecture de Palaiseau (91) sous le numéro 32.813
BP 90054 95211 Saint-Gratien cedex <http://ufcna.asso.fr>

MANIFESTE

Des associations de défense de l'environnement
Dans le cadre de la révision en cours du SDRIF
(Schéma Directeur de la Région Ile-de-France)

En Ile-de-France, les nuisances et atteintes à l'Environnement de tous ordres se généralisent et sont de plus en plus difficilement supportées par la population. Légitimement, chaque citoyen revendique le "**droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé**" que la Charte de l'Environnement, adossée à notre Constitution, lui reconnaît maintenant officiellement.

Concernant les nuisances aériennes, le SDRIF de 1994, considérant essentiellement la protection des riverains sous l'angle des nuisances sonores via les PEB (Plan d'Exposition au Bruit), estimait que "*compte tenu des améliorations apportées aux appareils..... les nuisances subies par le voisinage seront loin de connaître une augmentation parallèle [à l'augmentation du trafic]*"¹. **Force est de constater, 12 ans plus tard, la faillite patente de ce discours !** En effet, depuis la réorganisation des "couloirs aériens" de mars 2002, conséquence de l'augmentation du trafic, la mobilisation contre les nuisances ne cesse de croître et de s'exprimer dans toute l'Ile-de-France.

Aujourd'hui s'ajoute, à la lutte contre les nuisances sonores, la préservation de la **qualité de l'air** qui est devenue un enjeu majeur de santé publique. L'impact, prépondérant à l'avenir, des **oxydes d'azote et des suies cancérigènes émises par le trafic aérien** sur la santé publique en Ile-de-France **doit impérativement être pris en compte par une stricte limitation du trafic**. En effet, la modernisation de la flotte aérienne permettra à l'avenir, et c'est heureux, de réduire significativement les émissions de CO2 (pollution globale) **mais non significativement celles des oxydes d'azote et des suies cancérigènes** (pollution locale).

Le SDRIF de 1994 estimait à environ 200 000 le nombre annuel maximum de mouvements acceptables à Orly pour l'Environnement. Depuis sa promulgation, l'Arrêté du 6/10/94, basé sur une réglementation des créneaux (250 000), n'a jamais permis de respecter la limite des 200 000 mouvements prévus malgré les protestations constantes des élus et des associations. Le nombre de mouvements prévu pour Roissy en 2015 est dépassé depuis longtemps² !

Pour la sauvegarde de la qualité de vie des Franciliens,
nous demandons que la Région estime indispensable pour le nouveau SDRIF :

Le plafonnement strict du nombre de mouvements d'Orly à 200 000
Le plafonnement strict du nombre de mouvements de Roissy à 450 000
L'extension à toute la Région Ile-de-France³ du couvre-feu en vigueur à Orly

De nombreuses associations et groupements d'associations sont déjà signataires de ce manifeste
La liste définitive sera établie au plus tôt par L'Union Française Contre les Nuisances Aériennes (UFCNA).
Communiquez-nous rapidement votre accord pour figurer sur cette liste.

Je, soussigné(e)

.....

Titre

Adresse

soutiens ce manifeste

Prière de retourner ce manifeste dûment rempli et signé à l'attention de l'UFCNA

Par fax: 01 60 10 77 52

Par courrier: UFCNA

**1, rue Jean de la Fontaine
91140 Villebon-sur-Yvette**

¹ SDRIF avril 1994. Chapitre 3, sous-chapitre "*Se protéger du bruit et des effets de coupure des infrastructures*" (P 121-122)

² SDRIF avril 1994. Chapitre 5 sous-chapitre "*le réseau des transports interrégionaux de personnes, la desserte aéroportuaire, Les opérations à entreprendre*" (P. 237) : "*Dans ces conditions le trafic de Roissy passerait de 250 000 mouvements par an à 500 000 en 2015, celui d'Orly étant stabilisé à 200 000 environ*".

³ Pour les riverains couvre-feu signifie : pas d'avions la nuit. Il est à noter que les riverains d'Orly sont de plus en plus réveillés la nuit par les avions en provenance de Roissy qui survolent à altitude insuffisante le sud-francilien.